



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 76420

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les monuments historiques. Il souhaiterait obtenir la liste des édifices classés monuments historiques dans le département de la Vendée.

Texte de la réponse

Cent vingt et un édifices sont classés en Vendée. Comme l'ensemble des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, ils sont répertoriés dans une liste nationale disponible sur Internet, sur la base de données Mérimée du ministère de la culture et de la communication, à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/> en cliquant sur « ARCHITECTURE » puis « Recherche experte ». La liste précise leur date de protection, les éléments classés et en présente éventuellement des photographies.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76420

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4139

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6937